

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20220710

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit juillet à 20 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Saint-Calais, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation

20 juillet 2022

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, JAMOIS Xavier, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, NICOLAY Christophe, PARIS Hubert, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, HAUSSON Françoise, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, STERBA Éléonora, membres titulaires.

Date d'affichage

20 juillet 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 28

Votants : 36

Étaient excusés :

M. CHÉRON Michel

M. DARROY Claude donne pouvoir à Philippe LEBERT

M. FLAMENT Dominique donne pouvoir à Cindy GAUTIER

M. FOUCAULT Yves

M. GAUTHIER Renaud

M. LEDIEU Christophe

M. MARTEL Jean-Pierre donne pouvoir à Yvan BOSNYAK

M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Nicole BRIGANT

M. PITOU Jean-Philippe donne pouvoir à Catherine MENU

M. POTTIER Louis

Mme NELET Annie donne pouvoir à Jacques LACOCHE

Mme PRIEUR Sergine donne pouvoir à Jean-Claude PLUT

Mme RENARD Candy

Mme ROUGET Anne-Marie donne pouvoir à Prosper VADÉ

Mr MORIN Sébastien est nommé secrétaire de séance.

OBJET :
VOIRIE COMMUNAUTAIRE
DEMANDE D'AIDE DEPARTEMENTALE (ADVC) – PROGRAMME 2022

Monsieur le Président informe que les travaux 2022 sur les voies d'intérêt communautaire peuvent bénéficier d'une aide financière du Département de la Sarthe, dans le cadre du programme d'Aide Départementale à la Voirie Communale (ADVC).

Monsieur le Président présente le plan de financement prévisionnel, avec une aide au taux de 50 % :

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT
Travaux de voirie subventionnables Programme 2022	271 423 €	Conseil Départemental (50 %)	135 711.50 €
		Autofinancement	135 711.50 €
TOTAL	271 423 €	TOTAL	271 423 €

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- **ENTÉRINE** le plan de financement exposé ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une demande d'aide auprès du Conseil Départemental de la Sarthe, dans le cadre des travaux de voirie 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette aide.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 29 juillet 2022

Le Président,

Michel LEROY

~~COMMUNAUTÉ DE COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint Pierre
72120 SAINT-CALAIS~~